PREFECTURE DU LOIRET

DIRECTION DEPARTEMENTALE

DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

DECISION

modifiant la décision du 15 septembre 2010 de nomination des chefs de service de la direction départementale de la protection des populations

Le directeur départemental de la protection des populations

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment le 2° de l'article 43 et le I de l'article 44;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 20 août 2014 nommant M. Patrick GIRAUD directeur départemental de la protection des populations du Loiret

Vu la décision de la directrice départementale de la protection des populations du 15 septembre 2010 de nomination des chefs de service de la direction départementale de la protection des populations, modifiée par les décisions du 13 septembre 2013, du 13 janvier, 3 février, 18 mars et 28 août 2014 et du 26 août 2015 ;

Vu la vacance du poste de secrétaire générale,

DECIDE

Article 1^{er} : L'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la décision du 15 septembre 2010 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Mme Anaïs BORDAIS, attachée d'administration, ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : Secrétaire générale (SG) »

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 17 février 2016

Le directeur départemental de la protection des populations

Signé : Patrick GIRAUD